

LES TÉMOIGNAGES DE LA VISION QUI ANIME QUELQUES CRÉATEURS DE FONDS SVP

FONDS SVP – COSTIN-CHAREST

La montée de l'individualisme, le repli sur soi, voilà autant de tendances qui interpellent les membres de notre famille. Décidés à faire notre part pour développer une société plus responsable et plus équitable, nous avons créé un fonds familial dont les revenus de placement servent à soutenir des organismes qui oeuvrent auprès des enfants démunis de Québec. Soyons nombreux à vouloir améliorer la société de demain!

Yvon Charest, Hélène Costin, Pierre-Yves et Stéphanie Charest

FONDS SVP – FAMILLE FRANÇOISE STANTON

Nous avons créé ce fonds au décès de notre mère pour perpétuer sa mémoire: une façon pour nous de la sentir encore « active » dans sa communauté. Chaque année, nous nous réunissons pour remettre une somme d'argent à des organismes qui s'investissent auprès des enfants défavorisés, des femmes en difficulté ou des personnes âgées vulnérables, à qui elle a si souvent apporté son soutien. Notre mère était une femme engagée. Centraide nous donne l'occasion de suivre ses traces.

Michèle, Julie, Françoise et Danielle

FONDS SVP – FONDS DE DÉVELOPPEMENT MOISSON QUÉBEC

Soucieux d'assurer notre financement à moyen et long terme, nous avons créé un Fonds SVP en 2005 afin d'y déposer une partie des dons planifiés que nous recevons à Moisson Québec. De cette façon, nous pourrons bâtir au fil des ans un capital important dont les revenus de placement nous aideront à poursuivre notre mission.

Élaine Côté, directrice générale

FONDS SVP – FAMILLE MARGARET F. DELISLE ET PIERRE DELISLE

Sachant que ma femme, en tant que ministre déléguée à la Protection de la jeunesse et à la Réadaptation, avait été très touchée par le sort des jeunes en difficulté, j'ai invité famille, amis et collaborateurs à participer à la création d'un Fonds SVP à l'occasion de son retrait de la vie politique. L'objectif du fonds est de soutenir les organismes qui oeuvrent auprès des jeunes en difficulté dans notre région.

Pierre Delisle

Une décision importante

La distribution de votre patrimoine n'est pas un sujet à traiter à la légère, et nous savons qu'il est difficile de bien saisir toutes les nuances liées à la planification d'un don. Nous pouvons vous aider à prendre la meilleure décision pour vous, vos héritiers et la cause qui vous tient à cœur. Un conseiller en dons planifiés de Centraide est disponible pour répondre à vos questions, en toute confidentialité, et vous guider afin de concrétiser votre projet philanthropique. Il est important de noter que la planification d'un don important amène généralement le donateur à rencontrer ses conseillers juridiques et financiers tels que notaire, avocat, comptable, fiscaliste, planificateur financier, courtier en valeurs mobilières ou agent d'assurance.

N'hésitez pas à communiquer avec Nathalie Côté
Directrice du développement philanthropique
Centraide Québec et Chaudière-Appalaches
418 660-2100
ncote@centraide-quebec.com
www.centraide-quebec.com

« CE QUI DISTINGUE L'HUMAIN, C'EST LA RAISON.
CE QUI L'IMMORTALISE, C'EST LE CŒUR. »
MARC ST-LAURENT, BÉNÉVOLE À CENTRAIDE

les fonds **LES FONDS SVP** *les fonds svp*

VOTRE VISION

- Vous voulez transmettre des valeurs de générosité et de partage aux générations suivantes.
- Vous voulez redonner à la communauté une partie de ce qu'elle vous a permis d'acquérir en partageant vos actifs.
- Vous voulez prolonger indéfiniment votre engagement social actuel.
- Vous voulez poser un geste significatif qui perpétuera votre nom ou celui d'un être cher au sein de la communauté.

VOTRE IMPACT

- Grâce à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, vous pouvez dès maintenant concrétiser votre vision par la création d'un Fonds SVP (Solidarité pour Vaincre la Pauvreté).
- Créer un Fonds SVP, c'est un peu comme créer sa propre fondation, mais sans tout le tracas administratif, les obligations et les coûts qui s'y rattachent.
- L'argent déposé dans votre fonds est placé de façon permanente, et ce sont les revenus de placement générés annuellement qui servent à soutenir la cause qui vous tient à cœur. C'est ce qu'on appelle un fonds de dotation.

VOUS POUVEZ AVOIR PLUS D'IMPACT
QUE VOUS NE LE CROYEZ!

ET VOUS...
QUELLE CAUSE
VOUS INTERPELLE?



CHOISISSEZ LE FONDS SVP QUI CORRESPOND À VOS ASPIRATIONS PHILANTHROPIQUES

FONDS SVP – PERSONNALISÉ

En créant un Fonds SVP personnalisé, vous choisissez le nom qu'il portera, le vôtre, celui de votre famille ou tout autre nom évocateur pour vous. L'objectif des Fonds SVP consiste toujours à lutter contre la pauvreté, mais vous pouvez choisir de lui donner un sens large ou opter pour une cause plus pointue qui vous tient à coeur.

FONDS SVP – COMMÉMORATIF

La création d'un fonds commémoratif permet de perpétuer la mémoire d'un être cher. La cause choisie peut être le reflet des intérêts ou de l'engagement social de la personne que l'on veut honorer. Ces fonds permettent aussi de commémorer un événement important tel qu'un anniversaire, une retraite, une reconnaissance de services, etc.

FONDS SVP – ORGANISME DE LA COMMUNAUTÉ

Les organismes communautaires et autres organismes du milieu qui luttent contre la pauvreté, peuvent également créer un Fonds SVP. Il s'agit d'un formidable outil pour assurer la pérennité de leur mission. Les bénéficiaires distribuables sont habituellement versés à l'organisme créateur du fonds pour supporter ses propres activités.

FONDS SVP – POUR DEMAIN

Ce fonds s'adresse plus particulièrement aux gens intéressés à faire la différence mais qui ne souhaitent pas créer eux-mêmes un fonds de dotation. Un don dans ce fonds est un investissement pour le futur des communautés des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches. En faisant un don planifié au profit du Fonds SVP – Demain solidaire, vous permettez à votre Centraide de continuer son indispensable travail pour bâtir des communautés plus aidantes et accueillantes, où il fait bon vivre pour tous.

QUOI DONNER!

Vous pourriez être étonnés de constater à quel point il peut être simple de faire un don important avec l'une ou plusieurs des options suivantes :

DON EN ARGENT

Le don en argent constitue la forme la plus répandue de don de bienfaisance.

DON DE TITRES COTÉS EN BOURSE (ACTIONS)

Le don de titres cotés en bourse est fiscalement intéressant puisqu'il réduit à zéro l'impôt à payer sur le gain en capital réalisé lors de la disposition des titres, en plus de vous permettre de recevoir un reçu fiscal équivalant à la valeur des titres transférés.

DON PAR ASSURANCE VIE

Les polices d'assurance vie sont un excellent moyen de faire un don substantiel avec une mise de fonds relativement modeste. Plusieurs donateurs ont réalisé qu'ils pouvaient ainsi verser une contribution importante sans compromettre la sécurité financière de leur famille. Une police existante ou encore une nouvelle police peuvent faire l'objet d'un don. Un conseiller en dons planifiés de Centraide peut vous renseigner sur l'impact fiscal des différentes avenues possibles.

DON DE BIENS

Il est également possible de donner des obligations, des FERR/REER ou CELI, des objets d'art ou de collection, des bijoux, une maison, un chalet, un terrain, un commerce, ...

COMMENT DONNER

Vous pouvez donner de votre vivant ou encore à votre décès.

DON DE SON VIVANT

Faire un don de votre vivant vous permet de «vivre» le plaisir de redonner à votre communauté et de mesurer l'impact de votre geste.

DON TESTAMENTAIRE²

Un testament est un legs à ceux qui ont partagé et enrichi votre vie, mais il peut aussi refléter votre reconnaissance envers votre communauté en favorisant une cause qui vous tient à coeur. Vous pouvez léguer un montant précis, un bien en particulier, un pourcentage de votre succession ou son résidu, le produit entier ou partiel d'une police d'assurance vie ou d'un FERR, ... C'est la façon la plus simple et la plus courante de faire un don planifié puisqu'elle n'a pas d'incidence sur le niveau de vie du donateur.

COMMENT CRÉER UN FONDS SVP³

Pour créer un Fonds SVP, il faut s'engager à faire un ou plusieurs dons totalisant 5 000 \$ minimum, et ce, de son vivant sur un maximum de cinq ans ou encore à son décès. Il faut également signer une convention pour immortaliser le geste. C'est aussi simple que cela!

Peu importe la forme de don retenue, vous ou votre succession recevrez un reçu fiscal pour un montant correspondant à la juste valeur marchande du bien donné. Il s'ensuivra une économie d'impôt de près de 50% de cette valeur.⁴

¹ Les dons autres qu'en argent doivent être soumis à la politique d'acceptation des dons de Centraide.

² Les dons par testament doivent être faits à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches en spécifiant que le legs doit être versé soit dans le Fonds SVP – Demain solidaire ou encore dans votre Fonds SVP ou dans un Fonds SVP à être créé par instructions dans votre testament.

³ Tous les fonds de la grande famille des Fonds SVP sont gérés par la Fondation communautaire du grand Québec qui s'engage à toujours en faire une gestion saine et prudente.

⁴ Selon les crédits d'impôt en vigueur en janvier 2009.

DEMANDE D'INFORMATION (CONFIDENTIELLE)

Veillez me transmettre de la documentation sur les formes de dons suivantes (cochez) :

Don testamentaire (legs)

Police d'assurance vie

Titres (valeur mobilières)

J'ai déjà prévu un legs à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches dans mon testament

Je prévois faire un legs à Centraide Québec et Chaudière-Appalaches dans mon testament

Je désire rencontrer un conseiller en dons planifiés de Centraide

NOM: _____

ADRESSE: _____

TÉLÉPHONE: _____

COURRIEL: _____

Bien vouloir retourner à :

Nathalie Côté

Directrice du développement philanthropique

Centraide Québec et

Chaudière-Appalaches

101-3100, avenue du Bourg-Royal

Québec (Québec) G1C 5S7